



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Conseil du 18 février 2011

**Présents:** G.MOUILLESEAUX, F.RABIER, E.RUYER, T.BESANCON D.BALON C.BOIRIN, S. DEFAUT, I.GIGOS, MP.JAILLET, M. LALLEMAND, J.MOSIMANN, T. RUCHTI, L.SIBRE,

**Excusés:** B. DUFERNEZ (proc. à G. MOUILLESEAUX), C. MENIGOZ (proc. à F.RABIER)

*Madame Carole BOIRIN a été nommée secrétaire.*

*Mairie : Isabelle CASADEI*

Début : 20 h

Fin : 24h00

### **Acquisition de terrains entrée d'agglomération**

M. le Maire expose que lors de travaux réalisés en partenariat avec le Conseil Général, la voirie rue des Bleuets a été élargie en empiétant sur plusieurs parcelles de propriétaires privés.

Le Conseil municipal, décide d'acquérir les parcelles

-ZD 12p pour une superficie de 278 m<sup>2</sup> propriété de l'indivision SIBRE Marius classée en zone A du PLU au prix de 0,38 € le m<sup>2</sup>

-ZD 13p pour une superficie de 259 m<sup>2</sup> propriété de Fabien LOUIS classée en zone A du PLU au prix de 0,38 € du m<sup>2</sup>

-ZD 14p pour une superficie de 103 m<sup>2</sup> propriété de l'indivision SIBRE Raymond classée en zone AU du PLU au prix de 7 € du m<sup>2</sup>

-ZD 15 pour une superficie de 93 m<sup>2</sup> propriété de SIBRE Jacques classée en zone AU du PLU au prix de 7 € du m<sup>2</sup>

-ZD 225p pour une superficie de 4 m<sup>2</sup> propriété de SIBRE Eric classée en zone U du PLU au prix de 7 € m<sup>2</sup>.

### **Assiette et destination des coupes ONF**

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2011 dans les parcelles **17, 23a et 20** : Parcelle 17 : amélioration (vente sur pieds et affouage), Parcelle 23a : deuxième éclaircie (affouage), Parcelle 20 : ensemencement (vente sur pied et affouage)

### **Programme ONF 2011**

Le Conseil Municipal approuve le devis de travaux proposé par l'ONF, pour un montant de **12846,93 € HT** (entretien : 914,55 €, investissement : 11932,38 €)

### **Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à l'échéance du contrat d'aide à l'emploi, et afin de concrétiser l'embauche de l'agent concerné, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2011

### **Redevance d'occupation du domaine public (réseaux d'électricité)**

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est calculé à partir du seuil de la population totale de la commune issue du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il est fixé au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant, pour l'année 2011, le taux de revalorisation de 19,86 % par rapport à la formule de calcul issue du décret précité.



### **Durée d'amortissement subvention d'équipement versée à une commune**

Suite au versement à la commune de Chèvremont d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aménagement du rétrécissement du stratégique qui relie les deux communes.

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée de l'amortissement de cette subvention d'équipement à **1 an**.

### **Modification de la convention avec Bouygues Télécom**

M. le Maire expose que l'entreprise Bouygues Télécom a installé une antenne sur le terrain au lieu dit Vers la Croix, qu'une convention a été signée dans le cadre d'une mise à disposition du terrain concerné ;

Le loyer de cette parcelle étant révisé sur l'Indice du Coût de la Construction, celui-ci a baissé de 4,1 % en 2010.

Bouygues Télécom propose de modifier la convention, article Indexation selon les termes suivants : « La redevance est indexée de 2% chaque année »

Le Conseil municipal, accepte la modification de cet article